

D'ici que je sache au juste ce qu'en pense le député, j'aurai du mal à répondre à ses questions plus clairement. J'ignore encore s'il est en faveur ou non du principe de l'universalité des allocations familiales.

M. Yewchuk: De toute évidence, le ministre ne comprend pas trop bien la question que je lui ai posée le printemps dernier. C'est ce que je pensais déjà alors, en entendant ses réponses. Je vais essayer de m'expliquer un peu mieux. Je n'avais pas pris position sur le caractère universel des allocations ni sur quoi que ce soit.

M. Nystrom: Et maintenant?

M. Yewchuk: J'essayais tout simplement de connaître son opinion. En effet, elle avait déclaré publiquement qu'elle adapterait certains programmes ou qu'elle ferait des tours de passe-passe afin de trouver l'argent nécessaire à l'instauration d'un revenu annuel garanti.

Mlle Bégin: C'est fait!

M. Yewchuk: Je lui ai demandé de nous dire à quels programmes elle allait s'attaquer. Je ne lui ai pas demandé de ne rien faire. Je voulais tout simplement savoir quels programmes allaient être touchés. Je n'ai rien dit à propos du caractère universel des allocations.

M. Nystrom: Et maintenant, qu'en pensez-vous?

M. Yewchuk: Je voulais tout simplement connaître son opinion et elle a refusé de me la donner. Elle semble encore vouloir noyer le poisson.

M. Nystrom: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député d'Athabasca serait disposé à répondre rapidement à une question avant 5 heures?

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 5 heures, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement sont les suivantes: le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—L'indexation des pensions; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Les aéroports—L'aéroport international de Winnipeg—Les installations nécessaires aux handicapés; le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis)—La Fonction publique—La

Pornographie—Enfants

mutation et le recyclage de titulaires de postes déclarés superflus.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, nommément les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, il y a entente entre les partis pour que nous procédions à l'étude du bill C-211 et que tous les projets de loi qui précèdent soient suspendus en conséquence et ce de consentement unanime.

Des voix: D'accord.

● (1702)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE VISANT À PROSCRIRE LA PORNOGRAPHIE REPRÉSENTANT DES ENFANTS

M. Jake Epp (Provencher) propose: Que le bill C-211, tendant à modifier le Code criminel (pornographie), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je présente le bill C-211, tendant à modifier le Code criminel, en demandant l'appui de tous les députés. Nous avons étudié de façon approfondie un bill similaire au cours de la troisième session de la 30^e législature. L'objet de ce bill a été étudié par le comité permanent de la justice et des questions juridiques qui a présenté un rapport unanime. Le bill a été inclus dans une mesure gouvernementale, le bill C-51, au cours de la troisième session. Il est resté en plan au *Feuilleton* à la fin de la troisième session, et c'est pourquoi je désire relancer la question aujourd'hui.

Compte tenu du travail déjà effectué, j'espère que la Chambre approuvera unanimement l'objet du bill. J'espère que le gouvernement s'engagera à faire adopter au cours de la session les modifications au Code criminel incluses dans le bill C-51, plus précisément les modifications aux articles 159 et 166.

Elles ont reçu l'approbation de tous les députés, et c'est dans ce contexte que je présente ce bill aujourd'hui.

Au cours de la dernière session, des députés des deux côtés de la Chambre ont présenté des mesures d'initiative parlementaire concernant la pornographie. Comme je l'ai déjà dit, le comité permanent de la justice et des questions juridiques s'est penché sur le problème. C'est à la population canadienne et non à la Chambre des communes que nous devons les bills de la dernière session et le bill C-211 que je présente aujourd'hui. L'opinion publique s'est insurgée contre la pornographie étalée à tous les coins de rue. Elle était partout, on ne pouvait pas y échapper.